



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.17/IFF/1998/5  
19 juin 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
FORUM INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FORÊTS  
Deuxième session  
Genève, 24 août-4 septembre 1998

Élément de programme II.e i)

Questions laissées en suspens et autres questions découlant des  
éléments du programme de travail du Groupe intergouvernemental  
spécial sur les forêts

Travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations  
internationales et régionales

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Dans le cadre du processus lancé par le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts, les gouvernements ont examiné, au titre de l'élément V.1 de programme, intitulé "Organisations internationales et institutions et instruments multilatéraux, y compris les mécanismes juridiques pertinents", les travaux des institutions et instruments existants, notamment leur rôle et leur mandat en ce qui concerne les éléments I à IV du programme de travail du Groupe intergouvernemental, les liens institutionnels, les lacunes et les points faibles. Le Forum intergouvernemental sur les forêts a choisi, quant à lui, d'examiner la question dans une double perspective : celle, d'une part, de l'élément de programme II.e i) (Travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales), dont traite le présent rapport; et celle de l'élément de programme II.e ii) (Travaux menés dans le domaine des forêts en vertu des instruments en vigueur), qui est examiné dans un rapport distinct (E/CN.17/IFF/1998/11).

Le chapitre I du présent rapport rappelle les conclusions et propositions d'action adoptées par le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts, aujourd'hui dissous, au sujet des questions relevant de l'élément V.1 de son programme de travail. Le chapitre II présente des informations actualisées sur les travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales, en particulier l'Équipe de travail officieuse interorganisations de haut niveau sur les forêts; les autres organismes des Nations Unies; les commissions régionales et autres organes intergouvernementaux régionaux pertinents; et d'autres organisations et mécanismes internationaux. Le chapitre III présente les conclusions et propositions d'action préliminaires destinées à renforcer la coopération des organisations internationales et régionales et la synergie de leurs activités dans le domaine des forêts.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1 - 2	4
I. RAPPEL DES CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS D'ACTION DE L'ANCIEN GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL SUR LES FORÊTS CONCERNANT SON ÉLÉMENT DE PROGRAMME V.1 . . . . .	3 - 6	4
II. TRAVAUX MENÉS DANS LE DOMAINE DES FORÊTS PAR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES . . . . .	7 - 24	5
A. Équipe officieuse interorganisations de haut niveau sur les forêts . . . . .	8 - 14	5
B. Synergies potentielles propres à appuyer les travaux du Forum intergouvernemental sur les forêts . . . . .	15 - 24	7
III. CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES ET PROPOSITIONS D'ACTION . . . . .	25 - 37	11
A. Conclusions préliminaires . . . . .	25 - 33	11
B. Propositions d'action préliminaires . . . . .	34 - 37	14

Annexes

LISTE DES ORGANISATIONS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX CONCERNANT LES FORÊTS . . . . .	16
---	----

Tableaux

1. Partenariat interorganisations concernant les forêts . . . . .	18
2. Synergies interinstitutionnelles potentielles propres à soutenir les travaux du Forum intergouvernemental sur les forêts . . . . .	20

## INTRODUCTION

1. Dans le programme de travail qu'il a adopté à sa première session, le Forum intergouvernemental sur les forêts a défini l'élément II.e (Examiner les travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales) de la catégorie II de son programme de travail (Examiner les questions laissées en suspens et les autres questions que soulèvent les éléments de programme du Groupe intergouvernemental) dans les termes suivants : "Examiner plus avant les travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales et les travaux menés en vertu des instruments en vigueur, aux fins de déterminer les lacunes et les doubles emplois" (voir E/CN.17/IFF/1997/4, par. 7).

2. Le présent rapport sur l'élément de programme II.e i) (Travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales) complète celui du Secrétaire général sur l'élément de programme II.e ii) (Travaux menés dans le domaine des forêts en vertu des instruments en vigueur) (E/CN.17/IFF/1998/11). Il récapitule les informations générales les plus pertinentes dont le Forum souhaitera peut-être prendre connaissance lorsqu'il examinera plus avant les travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales. On trouvera des informations plus précises sur les travaux menés dans le domaine des forêts par les institutions dans le rapport du Secrétaire général sur l'élément de programme I.a (Encourager et faciliter l'application des mesures) (E/CN.17/IFF/1998/2).

### I. RAPPEL DES CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS D'ACTION DE L'ANCIEN GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL SUR LES FORÊTS CONCERNANT SON ÉLÉMENT DE PROGRAMME V.1

3. Dans ses conclusions sur cet élément de programme, le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts a jugé nécessaire de renforcer la coordination entre les organisations internationales et les institutions multilatérales afin d'appliquer à tous les types de forêts une approche globale et équilibrée; reconnu qu'aucun organe, organisme ou instrument multilatéral n'avait actuellement le mandat ou la capacité d'aborder de manière équilibrée, globale et complémentaire toutes les questions actuellement soulevées au niveau international au sujet de tous les types de forêts; observé que les instruments juridiquement contraignants relatifs aux forêts ne traitaient pas de manière exhaustive de toutes les questions concernant ces dernières, notamment celle de leur gestion durable; et relevé que, si l'on voulait assurer la gestion, la préservation et la mise en valeur durable de tous les types de forêts, il importait de s'occuper de manière cohérente de toutes les questions complémentaires ayant un effet concret sur ces objectifs dans les domaines suivants : société, culture, économie, commerce, environnement, développement, production, finances et technologie. Il a également fait observer qu'il faudrait explorer à fond les avantages des approches régionales.

4. Le Groupe a également fait valoir que l'action internationale devrait porter davantage sur un certain nombre de domaines interdépendants, notamment l'amélioration des rouages devant permettre de cibler, de coordonner et de suivre les activités des organismes et des instances relevant d'instruments internationaux concernant les forêts; le développement de la participation des

principaux groupes dans les instances s'occupant des forêts et les processus engagés pour encourager leur gestion durable; la collecte et l'analyse de données stratégiques; et les moyens d'obtenir que le financement et la coordination des activités de recherche-développement consacrées aux priorités de la gestion durable des forêts soient plus rigoureusement assurées et donnent de meilleurs résultats.

5. Dans ses propositions d'action concertées, le Groupe a invité les organisations à poursuivre leur action dans le cadre de l'Équipe de travail sur la base de ses propres propositions, conformément à leurs mandats respectifs et en tenant compte des avantages comparés, et a proposé que l'Équipe de travail renforce la coordination et recherche les moyens de collaborer et d'assurer la cohérence aux niveaux international, régional et national.

6. Le Groupe intergouvernemental a également engagé les pays à épauler les travaux relatifs à la problématique des forêts menés par les entités internationales et régionales et ceux effectués en vertu d'instruments juridiques; à préciser les mandats des institutions et organisations internationales intéressées concernant la problématique des forêts, notamment par l'intermédiaire de leurs organes directeurs respectifs, afin de mieux intégrer et coordonner leurs travaux et d'orienter les activités des organisations dans les domaines où elles peuvent avoir la plus grande efficacité; à s'attacher, par l'intermédiaire des organes directeurs, à éliminer les gaspillages et les doubles emplois, afin de faire le meilleur usage possible des ressources disponibles; et à amener les institutions internationales et régionales intéressées et les entités chargées de l'application des instruments, par l'intermédiaire de leurs organes directeurs, à accélérer l'intégration, dans leur programme de travail, des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement concernant les forêts, des nouvelles réalisations accomplies depuis et des mesures recommandées par le Groupe.

## II. TRAVAUX MENÉS DANS LE DOMAINE DES FORÊTS PAR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

7. Le présent chapitre fait le point des travaux des organisations internationales et régionales concernant les forêts, il ne s'agit pas d'évaluer ceux de certaines organisations. Les informations qui y figurent sont tirées d'un questionnaire adressé à tous les membres de l'Équipe de travail, à de nombreux organismes des Nations Unies, à des organisations régionales – dont les commissions économiques –, aux banques de développement régionales et à d'autres organes intergouvernementaux ainsi qu'à plusieurs organisations non gouvernementales ayant une expérience reconnue dans le domaine des forêts. La liste des 42 organisations internationales et régionales auxquelles le questionnaire a été adressé figure à l'annexe. Des réponses détaillées ont été reçues de 29 institutions. La longueur du présent rapport étant limitée, il n'est pas possible de faire état de toutes les informations disponibles.

### A. Équipe officieuse interorganisations de haut niveau sur les forêts

8. Le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts a été unanime à appuyer le maintien de l'Équipe de travail officieuse interorganisations de haut

niveau sur les forêts ainsi que de son propre secrétariat, par le biais de détachements de fonctionnaires, arrangements manifestement considérés comme très novateurs et fructueux. Le principal objectif de l'Équipe de travail est d'assurer et de coordonner l'appui de ses membres au Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts de manière à exploiter les points forts de chaque organisme, minimiser les doubles emplois et les chevauchements, utiliser aussi rationnellement que possible les ressources disponibles et favoriser le partenariat et la collaboration. L'Équipe de travail traite de la problématique des forêts aux niveaux mondial et régional mais elle aide aussi de nombreux pays à donner suite aux propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts au niveau national.

9. L'Équipe de travail s'est réunie plusieurs fois dans le cadre des processus lancés par le Groupe et le Forum, le plus souvent à l'occasion des préparatifs des réunions de ces derniers et de celles du Comité des forêts de la FAO. À la première session du Forum, en octobre 1997, elle a rencontré les représentants d'organisations non gouvernementales et décidé avec eux de les consulter régulièrement lors des prochaines sessions du Forum. Elle a également décidé, pour faciliter ces consultations mutuelles, de désigner un coordonnateur. Sa prochaine réunion se tiendra en marge de la deuxième session du Forum. Elle est présidée par la FAO.

1. Le partenariat interorganisations sur les forêts :  
plan d'application des propositions d'action du  
Groupe intergouvernemental sur les forêts

10. Ce plan, qui a été établi collectivement par les membres de l'Équipe de travail, vise à appuyer l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts en donnant suite, pour l'essentiel, au paragraphe 145 du rapport de ce dernier sur les travaux de sa quatrième session (E/CN.17/1997/12), dans lequel il a invité les institutions et organisations internationales compétentes à poursuivre leur action dans le cadre de l'Équipe de travail, la FAO jouant le rôle de chef de file pour le chapitre 11 d'Action 21 axé sur les propositions recommandées par le Groupe, conformément à leurs mandats respectifs et en tenant compte des avantages comparés.

11. Il a pour objet d'aider les pays à appliquer les propositions d'action du Groupe au moyen d'activités bien exécutées et coordonnées que les membres de l'Équipe de travail mènent en association avec d'autres organisations internationales et entités et instruments multilatéraux en vue de répondre aux besoins nationaux, régionaux et internationaux. Il définit en particulier : a) les domaines dans lesquels une action concrète et coordonnée des organisations membres de l'Équipe de travail est possible et pratique; b) les moyens de mieux utiliser les ressources disponibles; et c) les occasions de faire participer d'autres partenaires potentiels, tels que les organisations non gouvernementales, les entreprises privées et d'autres organisations internationales, aux travaux entrepris pour mieux aider les gouvernements à appliquer les propositions d'action du Groupe.

12. Le secrétariat du Forum a continué à promouvoir la pleine application du plan auprès de toutes les parties intéressées, qui s'accordent à reconnaître

qu'il constitue un bon moyen, pour l'Équipe de travail, de contribuer à l'application des propositions d'action du Groupe de manière concertée et coordonnée. On trouvera au tableau 2 un état récapitulatif des dispositions institutionnelles arrêtées à cette fin par les membres de l'Équipe de travail.

13. Le coût annuel total de l'application du plan, tel qu'il a été estimé à titre provisoire par l'Équipe de travail, est de l'ordre de 50 millions de dollars – 45 millions de dollars au cours de la phase I (d'aujourd'hui à l'an 2000), 50 millions de dollars au cours de la phase II (2001-2005) et 55 millions de dollars au cours de la phase III (2006-2010). Il convient de noter qu'il s'agit là de montants approximatifs destinés à indiquer le niveau des fonds nécessaires pour commencer à appliquer collectivement les propositions d'action adressées aux entités internationales intéressées. Une partie de ces fonds est déjà disponible grâce aux budgets ordinaires et aux fonds d'affectation spéciale des membres de l'Équipe de travail, mais il s'agit surtout de donner une idée du montant des fonds supplémentaires qu'il faudra se procurer auprès de sources extérieures.

## 2. Appui au secrétariat du Forum intergouvernemental sur les forêts

14. Le secrétariat du Forum intergouvernemental sur les forêts conserve plus ou moins les mêmes effectifs, composés de fonctionnaires de rang supérieur détachés par le Département des affaires économiques et sociales. Seuls le coordonnateur et chef du secrétariat et deux membres du personnel de soutien sont engagés directement par l'ONU. La FAO, le Département des affaires économiques et sociales, l'Organisation internationale des bois tropicaux, le PNUD et le PNUJ ont chacun détaché un haut fonctionnaire auprès du secrétariat du Forum. Cette solution offre plusieurs avantages, notamment celui de permettre un déploiement relativement rapide de fonctionnaires expérimentés sur une base ad hoc, compte tenu de la nature et du mandat du Forum; d'assurer une coordination interorganisations de fait à l'intérieur du Secrétariat de l'ONU et de donner au secrétariat du Forum la possibilité de s'appuyer sur toute la capacité institutionnelle des membres de l'Équipe de travail.

## B. Synergies potentielles propres à appuyer les travaux du Forum intergouvernemental sur les forêts

### 1. Organisations internationales : système des Nations Unies

15. Outre l'Équipe de travail, plusieurs organismes des Nations Unies mènent d'importantes activités d'appui dans le domaine des forêts (voir liste en annexe). L'assistance financière et technique que le Fonds pour l'environnement mondial fournit actuellement aux pays en développement pour les aider à élaborer des stratégies et plans de conservation de la diversité biologique peut avoir un impact positif sur les programmes nationaux relatifs aux forêts, de même que le renforcement de ces programmes peut favoriser l'élaboration de ces stratégies et de ces plans. L'appui apporté par l'Université des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture aux recherches sur les forêts et aux travaux concernant la conservation de l'environnement, l'interdépendance entre les forêts, la société et l'environnement et les connaissances traditionnelles peut contribuer à

/...

l'exécution du mandat du Forum intergouvernemental. De la même manière, il faut tenir compte, lorsque l'on crée des synergies institutionnelles propres à appuyer certains éléments de programme, des importantes contributions que des entités telles que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Organisation mondiale du commerce pourraient apporter aux travaux du Forum en s'occupant des questions liées aux connaissances traditionnelles, au commerce et à l'environnement ainsi qu'à l'évaluation des biens et services forestiers.

## 2. Organisations régionales

16. Commissions régionales. Les activités menées par les commissions régionales et d'autres organisations intergouvernementales régionales dans le domaine de la foresterie présentent un intérêt pour la plupart des éléments de programme du Forum. S'agissant des commissions régionales, on peut mentionner les activités entreprises par la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique dans les domaines de la collecte de données, de la recherche et des informations concernant les programmes forestiers nationaux, les zones polluées, l'offre et la demande, la conservation des forêts, les critères et indicateurs, l'évaluation et les instruments économiques, ainsi que les activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur le rôle des incitations fiscales et autres dans la plantation de forêts, l'industrie du papier, l'aménagement des bassins versants, et les activités de la Commission économique pour l'Afrique sur l'érosion des sols et les causes profondes de la déforestation et de la destruction des ressources en terres.

17. Banques régionales de développement. Les banques régionales de développement axent leurs crédits et leurs subventions d'assistance technique sur diverses activités dont le renforcement des capacités, l'analyse des politiques, la formation, la recherche et l'information, c'est-à-dire pratiquement tous les éléments de programme du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum. Toutes les banques aident les pays dans le cadre de leurs programmes forestiers nationaux et pour tout ce qui concerne la conservation des forêts, la biodiversité, les causes profondes de la déforestation, les instruments économiques, l'évaluation, les techniques écologiquement saines et l'investissement dans le domaine forestier. Par exemple, la Banque interaméricaine de développement centre ses activités sur les zones polluées, la mise en valeur des ressources forestières à l'échelon national, la conservation des forêts et l'investissement dans les plantations industrielles et la gestion commerciale des forêts. La Banque africaine de développement met l'accent sur les programmes nationaux, le faible couvert forestier, la conservation, les causes profondes de la déforestation, l'offre et la demande des produits et services forestiers et l'industrie des produits forestiers. Il importe de noter que toutes les banques régionales de développement mettent en oeuvre des programmes d'assistance technique et financière, y compris de renforcement des capacités et d'analyse des politiques concernant les aspects juridiques de l'exploitation forestière.

18. Institutions régionales de coopération en matière de recherche. À l'échelon régional, l'Institut européen de recherche en foresterie exécute des programmes dans quatre domaines prioritaires étroitement liés au programme du Forum : écologie et aménagement forestiers, produits forestiers, marchés et

économie sociale, analyse des politiques forestières et ressources forestières et information. À l'échelon sous-régional, le Conseil des forêts et des zones protégées d'Amérique centrale constitue un autre type de mécanisme susceptible d'influer sur les politiques d'aménagement durable des forêts. Le Conseil est avant tout un organe technique sous-régional chargé de mettre en oeuvre des politiques de gestion viable des ressources forestières dans la sous-région. Il a essentiellement pour objectifs de négocier des financements auprès des donateurs internationaux, de promouvoir des politiques de gestion viable des ressources forestières et de conservation de la diversité biologique, de réorganiser les zones protégées proposées, d'appliquer les politiques et les directives d'attribution de concession sur le bois et d'élaborer un cadre législatif analytique concernant les forêts. L'Institut européen de recherche en foresterie et le Conseil des forêts et des zones protégées d'Amérique centrale, en collaborant avec l'Équipe de travail interorganisations sur les forêts et d'autres organisations internationales, pourraient notamment contribuer à mieux promouvoir et appliquer dans leurs régions les propositions d'action du Forum. Parmi les domaines éventuels de coopération, on peut citer les zones protégées, les connaissances traditionnelles, les critères et les indicateurs, l'évaluation, les écotechnologies, l'investissement et les régimes juridiques dans le secteur forestier.

### 3. Autres organisations et mécanismes internationaux

19. Les informations de la présente rubrique concernent les activités de six organisations et mécanismes : le Centre international pour la recherche en agroforesterie, l'Union internationale des instituts de recherche forestière, le Forest Stewardship Council, les mécanismes chargés d'établir les critères et les indicateurs, l'International Wood Products Association et la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe; elles portent aussi sur celles de sept organisations internationales intervenant dans le domaine des forêts : l'Institut international pour l'environnement et le développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Union mondiale pour la nature, le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature, le World Resources Institute, le Fonds mondial pour la nature et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable. Ces organisations et ces mécanismes ne font partie ni de l'Équipe de travail interorganisations sur les forêts ni du système des Nations Unies. Collectivement, ils participent néanmoins à l'établissement de partenariats avec un grand nombre d'organisations non gouvernementales nationales et régionales, d'organisations représentant des populations autochtones, du secteur privé et de différents groupes. Ils s'efforcent de promouvoir et atteindre les objectifs de la communauté internationale dans le domaine forestier. Il n'a matériellement pas été possible de mentionner toutes les organisations non gouvernementales et leurs réseaux dans le présent rapport. Il est incontestable cependant qu'elles doivent jouer un rôle de premier plan dans la mise en oeuvre des activités du Forum et dans l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts. Les activités qu'elles mènent à l'échelle nationale et internationale en tant que groupe couvrent une bonne partie des éléments de programme du Forum et du Groupe intergouvernemental sur les forêts. Nombre d'entre elles collaborent avec les membres de l'Équipe de travail interorganisations sur les forêts.

20. Plusieurs initiatives importantes visant à élaborer des critères et des indicateurs en matière d'aménagement durable des forêts (Processus de Montréal, Processus d'Helsinki, Processus de l'Organisation internationale des bois tropicaux, etc.) en sont désormais à la phase de mise en oeuvre. En même temps, de nouvelles initiatives voient le jour : Proposition de Tarapoto, Initiative sur la zone aride d'Afrique et Initiative sur la région du Proche-Orient. Il s'agit toujours d'examiner les critères et les indicateurs définis à l'échelon national que certains pays appliquent déjà pour déterminer la durabilité de l'aménagement et de la gestion de leurs forêts. À l'échelon local, des progrès ont été accomplis dans un petit nombre de pays. Des critères et des indicateurs de gestion des forêts par unité ont été testés dans quelques pays tempérés et tropicaux, en collaboration avec un membre de l'Équipe de travail, le Centre pour la recherche forestière internationale. Certains pays ont mis en oeuvre des projets de gestion des forêts visant notamment à tester et à appliquer les critères et les indicateurs de gestion des forêts par unité. Les pays, européens notamment, qui ont une longue expérience en gestion des forêts, ont établi de nouveaux critères de durabilité en matière de gestion des forêts par unité.

21. À la réunion des chefs d'État du G-8 tenue à Denver en juin 1997, les sept pays les plus industrialisés et la Fédération de Russie ont lancé un programme d'action forestier et demandé que les propositions d'action du Forum, soient appliquées sans délai à la réunion du G-8 tenue à Birmingham en mai 1998. Cet appel a été réitéré. Le programme d'action comporte cinq volets : mise en oeuvre de programmes forestiers nationaux, création de réseaux de zones protégées, évaluation des forêts de chacun des États du G-8 à l'aide de critères et d'indicateurs arrêtés de commun accord et lutte contre l'exploitation forestière sauvage. L'International Wood Products Association s'emploie à promouvoir des programmes en faveur d'une gestion responsable des forêts et du commerce international des produits ligneux. L'Organisation de coopération et de développements économiques intervient aujourd'hui dans le secteur forestier dans le cadre de ses travaux sur les thèmes suivants : performance environnementale, statistiques et indicateurs, flux d'aide publique au développement affectés au secteur forestier, système pour le contrôle de matériels forestiers de reproduction destinés au commerce international, plantes cultivées et essences transgéniques et relations entre agriculture et foresterie.

22. C'est la Banque mondiale qui a organisé le "processus CEO", en collaboration avec le World Resources Institute, le Fonds mondial pour la nature, l'Union mondiale pour la nature et un nombre d'entreprises du secteur privé spécialisées dans la transformation des produits ligneux (Apkindo, Aracruz Cellulose, Collins Pine Danzer, etc.), un processus se rapportant aux réserves forestières et à l'aménagement durable des forêts. En 1997, la Banque mondiale s'est également associée avec le Fonds mondial pour la nature pour collaborer autour de deux séries d'objectifs : a) promouvoir la création d'un réseau écologique de zones protégées, qui couvrirait 10 % au moins de chacun des principaux types de forêts dans le monde d'ici à l'an 2000 (plus précisément la Banque s'est fixé un objectif : l'aménagement de 50 millions d'hectares de nouvelles zones forestières protégées dans les pays membres d'ici à l'an 2005); et b) coopérer à la mise en place d'un système autonome de certification de 200 millions d'hectares de forêts de production bien gérées d'ici à l'an 2005,

100 millions dans les zones tempérées et boréales et 100 millions dans les zones tropicales.

23. Le World Resources Institute vient de lancer un mécanisme autonome intitulé "Global Forest Watch" chargé de suivre à travers le monde l'état et l'évolution des forêts dans les zones frontalières, et en particulier pour déterminer les causes directes et profondes de la déforestation dans ces zones. Il mène une série d'études sur les causes socioéconomiques de la perte de diversité biologique. Des études de cas seront entreprises dans diverses zones présentant des conditions sociales et économiques différentes. Cette activité s'inscrit dans le cadre du programme de macroéconomie pour le développement durable. L'Union mondiale pour la nature exécute, en collaboration avec le Fonds mondial pour la nature, des programmes relatifs à la conservation, à l'évaluation, à la diversité biologique et aux zones protégées, y compris des programmes d'information et d'orientation. L'Institut international pour l'environnement et le développement centre ses activités sur les politiques forestières et les mécanismes de formulation des politiques nationales, la viabilité de l'industrie du papier et de la pâte, l'élaboration d'outils et de systèmes d'évaluation qui soient utiles aux décideurs et aux planificateurs, et les incitations à l'exploitation viable de la foresterie et des sols.

24. Le Forum a maintes possibilités de s'associer aux efforts de toutes ces associations et alliances et de les inviter à soutenir l'Équipe de travail interorganisations sur les forêts et à collaborer avec elle à la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts. Les synergies pouvant concourir à appuyer les mécanismes du Groupe intergouvernemental et du Forum intergouvernemental sur les forêts au plan institutionnel sont définies au tableau 2, établi sur la base des informations recueillies au cours de l'enquête sur les activités menées par les organisations régionales et internationales dans le domaine des forêts. Les activités d'autres organisations internationales et régionales et mécanismes internationaux viennent pour la plupart compléter celles de l'Équipe de travail interorganisations sur les forêts et le programme de travail du Forum intergouvernemental sur les forêts, et elles offrent au Forum une excellente occasion de conclure des partenariats en faveur de la gestion, de la conservation et de l'aménagement durable de tous les types de forêts.

### III. CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES ET PROPOSITIONS D'ACTION

#### A. Conclusions préliminaires

##### 1. Renforcer l'Équipe de travail interorganisations sur les forêts

25. En tant que mécanisme de partenariat dans le domaine des forêts, l'Équipe de travail a réussi à nouer et à renforcer la collaboration entre diverses organisations, notamment celles du système des Nations Unies. Il ressort de l'analyse des informations recueillies au cours de l'enquête menée par le secrétariat du Forum intergouvernemental sur les forêts que, globalement, les programmes de travail des membres de l'Équipe de travail couvrent l'intégralité des éléments de programme de l'ordre du jour international sur les forêts, tel qu'établi par les processus du Groupe et du Forum intergouvernemental sur les forêts. Ils sont notamment axés sur les domaines suivants : aspects techniques

/...

et opérationnels (PNUD, FAO, Centre pour la recherche forestière internationale, Banque mondiale), élaboration des politiques (Organisation internationale des bois tropicaux, FAO, PNUE), coordination (PNUE, Département des affaires économiques et sociales, Convention sur la diversité biologique, PNUE), appui financier (Banque mondiale, PNUD) et fonction normative (Organisation internationale des bois tropicaux, Convention sur la diversité biologique, PNUE). Outre qu'elle a été accréditée auprès du Forum intergouvernemental sur les forêts, de la Commission du développement durable et de l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire, l'Équipe de travail est également considérée comme une approche novatrice par le Comité interorganisations sur le développement durable chargé de coordonner le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et d'Action 21 au sein du système des Nations Unies.

26. En tant que nouveau mécanisme informel de partenariat, l'Équipe de travail a besoin d'un solide appui institutionnel dans chacune des organisations membres et dans leurs organes directeurs respectifs. C'est essentiellement pour mettre en oeuvre les propositions d'action du Forum intergouvernemental sur les forêts, réputées constituer les priorités arrêtées au plan international dans le domaine des forêts, qu'il faudra la renforcer (voir E/CN.17/IFF/1998/29).

27. Dans le cadre de la mise en oeuvre des propositions d'action du Forum intergouvernemental sur les forêts, il ne s'agit pas de chercher à tout prix à identifier les chevauchements et les doubles emplois, ou les divergences dans l'action des différents membres de l'Équipe de travail ou d'autres organisations régionales et internationales. En réalité, il faudra surtout renforcer encore la collaboration qui existe entre les membres de l'Équipe et favoriser l'élaboration de nouvelles modalités de coopération entre ceux-ci et les autres partenaires, dans le dessein de tirer le meilleur parti des capacités institutionnelles existantes dans le domaine des forêts à l'échelon régional et international. Il faudra les mobiliser et les exploiter pleinement afin de soutenir les efforts déployés par les pays pour donner effet aux propositions d'action du Forum intergouvernemental sur les forêts.

## 2. Nouer des partenariats

28. Le processus du Forum intergouvernemental sur les forêts a montré que les politiques forestières et l'aménagement durable des forêts devaient prendre en compte aussi bien les avantages multiples qu'offrent les forêts à l'échelon national, régional et international que la grande diversité des institutions qui s'en occupent. À cet égard, une idée plus claire du travail des différentes organisations régionales et internationales permettra de renforcer les synergies institutionnelles et d'assurer des approches plus intégrées au lieu de maintenir la vision parcellaire qui a prévalu jusqu'à présent en ce qui concerne l'élaboration des politiques et programmes et l'action des institutions dans le domaine des forêts.

29. Il existe des possibilités énormes et insoupçonnées de renforcer davantage l'engagement des organisations régionales et internationales actuelles et de les mettre mieux en mesure d'appuyer et de promouvoir l'objectif de gestion, de conservation et d'aménagement durable de tous les types de forêts. Ceci exige que l'on accentue leurs complémentarités, que l'on améliore la coordination et

que l'on favorise le dialogue politique pour une plus grande cohérence dans l'action, en particulier dans l'orientation politique, avec la participation des organes directeurs. Ceci permettra d'entreprendre une action collective concernant les priorités arrêtées de commun accord.

30. Les organisations régionales et internationales et les organisations non gouvernementales exécutent à l'échelle internationale de nombreux programmes et activités dans le domaine des forêts. Il convient d'encourager l'établissement de partenariats avec toutes, dans le cadre de certains éléments de programme du Groupe intergouvernemental et du Forum intergouvernemental sur les forêts.

31. Il importe également d'améliorer le partenariat entre les institutions si l'on veut contrôler, examiner et évaluer les progrès accomplis dans la gestion, la conservation et l'aménagement durable de tous les types de forêts (voir E/CN.17/IFF/1998/6). Des objectifs communs en matière de collaboration institutionnelle dans le domaine des forêts permettront d'améliorer l'efficacité et la coordination. L'action des organisations internationales, des institutions et des mécanismes multilatéraux devrait désormais consister principalement à rendre les activités de contrôle et d'établissement des rapports plus efficaces et plus souples afin de tenir compte des besoins nouveaux. Il faudrait également prévoir la participation effective et la collaboration des organisations non gouvernementales et du secteur privé.

32. Le Forum voudra peut-être voir comment tirer pleinement parti des capacités institutionnelles existantes de l'Équipe de travail et d'autres partenaires éventuels afin d'appuyer des interventions exigeant des efforts accrus de la part de la communauté internationale. Il faudrait s'attacher en priorité à renforcer les institutions, à assurer les transferts et échanges de technologie, à mettre en valeur les ressources humaines et institutionnelles, en particulier à l'échelon national et sur le terrain, financer la recherche-développement et l'articuler sur les priorités nationales en matière d'aménagement durable des forêts, lancer des projets pilotes de portée régionale et internationale, collecter des données stratégiques sur les forêts et diffuser l'information.

33. L'expérience acquise dans la préparation de l'enquête sur les activités forestières a mis au jour la nécessité de dresser un annuaire de toutes les organisations régionales et internationales s'occupant des forêts, qui servirait de base de données de référence au Forum pour toutes les questions concernant les forêts. Cet annuaire pourrait contenir les informations institutionnelles disponibles sur les missions, les mandats, les structures organisationnelles, les programmes, les activités et les budgets. Les gouvernements et toutes les autres parties intéressées devraient également pouvoir accéder à cette base de données par voie électronique, par l'Internet par exemple. Il pourrait aussi renfermer des informations détaillées sur les décisions des organes directeurs de chaque organisation, les réunions, l'exécution de projets et tout autre renseignement utile. Des informations complémentaires sur les activités bilatérales et multilatérales et celles du secteur privé et des institutions de recherche pourraient aussi y figurer.

## B. Propositions d'action préliminaires

### 1. Appui aux travaux du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts

34. Le Forum souhaitera peut-être exhorter toutes les parties intéressées, y compris les organes directeurs des organisations internationales et régionales à :

a) Trouver des moyens pratiques de mobiliser leurs forces et capacités pour aider les pays à appliquer les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts;

b) Travailler en synergie avec divers instruments et organismes internationaux et régionaux et participer activement au dialogue sur les politiques forestières organisé dans le cadre du Forum intergouvernemental sur les forêts ainsi qu'à l'examen du programme d'action concernant les forêts arrêté par la communauté internationale.

### 2. Renforcement de l'Équipe de travail interorganisations de haut niveau sur les forêts

35. Le Forum souhaitera peut-être exhorter les organisations membres de l'Équipe de travail à :

a) S'assurer que leurs accords de partenariat sont connus à tous les niveaux de leur structure administrative;

b) Informer leurs organes directeurs des conclusions des travaux du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts et les encourager à étoffer leurs activités et leur coopération interorganisations concernant les forêts;

c) Étudier les possibilités de travail en synergie avec d'autres partenaires, en particulier les banques de développement régionales, les commissions régionales et autres organes intergouvernementaux régionaux, les organisations non gouvernementales et d'autres organisations internationales;

d) Établir un annuaire de toutes les organisations internationales et régionales s'occupant des forêts, qui servira de base de données de référence au Forum pour toutes les questions concernant les forêts.

### 3. Synergies

36. Le Forum souhaitera peut-être exhorter les organes directeurs des organismes des Nations Unies, des organisations régionales et des autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales à :

a) Faciliter la concertation interinstitutions au sujet des politiques et réformes intersectorielles forestières et des plans et programmes de gestion durable des forêts;

b) Améliorer les systèmes de collecte et d'analyse des données stratégiques de manière à permettre l'établissement et la diffusion rapide de macroparamètres faciles à utiliser pour suivre les progrès accomplis dans la gestion durable des forêts et en rendre compte;

c) Constituer un réseau mondial de recherche sur les forêts en utilisant pleinement les institutions existantes, ce qui suppose notamment la mise en place de mécanismes permettant de faire connaître rapidement les résultats des travaux de recherche de ces institutions à ceux qui s'occupent des politiques forestières et de leur application.

37. Les conclusions et propositions d'action formulées ci-dessus sont préliminaires. De nombreuses questions institutionnelles et juridiques étant intimement liées, les conclusions et propositions d'action relatives à l'élément de programme II.e i) tiendraient compte des conclusions du débat de fond que le Forum intergouvernemental sur les forêts engagera à sa troisième session au sujet de la catégorie III de son programme de travail.

Annexe

LISTE DES ORGANISATIONS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX  
ET RÉGIONAUX CONCERNANT LES FORÊTS

Équipe de travail interorganisations sur les forêts

Banque mondiale  
Centre pour la recherche forestière internationale  
Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)  
Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)  
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)  
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)  
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Organisations internationales/Système des Nations Unies

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)  
Fonds pour l'environnement mondial  
Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
(UNESCO)  
Organisation internationale du Travail (OIT)  
Organisation météorologique mondiale (OMM)  
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)  
Organisation mondiale du commerce (OMC)  
Programme alimentaire mondial (PAM)  
Université des Nations Unies (UNU)

Organisations régionales

Commissions régionales

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)  
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)  
Commission économique pour l'Afrique (CEA)  
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)  
Commission économique pour l'Europe (CEE)

Organes intergouvernementaux régionaux

Banque africaine de développement (BAfD)  
Banque asiatique de développement (BAuD)  
Banque interaméricaine de développement  
Conseil des forêts et des zones protégées d'Amérique centrale  
Institut européen des forêts  
Organisation des États américains

Autres organisations et processus internationaux

Centre international pour la recherche en agroforesterie  
Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature  
Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe  
Conseil mondial des entreprises pour le développement durable  
Critères et indicateurs définis dans le cadre du processus de Montréal  
et autres processus, y compris celui du Forest Stewardship Council  
Fonds mondial pour la nature et organisations non gouvernementales  
affiliées  
Institut international pour l'environnement et le développement  
International Hardwood Products Association (IHPA)  
Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE)  
Union internationale des instituts de recherches forestières  
Union mondiale pour la nature (UICN) et organisations non gouvernementales  
affiliées  
World Resources Institute (WRI)

Tableau 1

Partenariat interorganisations concernant les forêts

Élément de programme du Groupe intergouvernemental sur les forêts	Organisme chef de file de l'Équipe de travail interorganisations sur les forêts	Membres de l'Équipe de travail interorganisations sur les forêts ayant établi un partenariat	Partenaires proposés à l'extérieur de l'Équipe de travail interorganisations sur les forêts
I.1 Progrès accomplis dans l'exécution de plans forestiers nationaux et de plans d'aménagement du territoire	FAO	PNUD, PNUE, Banque mondiale, Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), Convention sur la diversité biologique	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, ONUDI
I.2 Causes profondes de la déforestation et de la dégradation des forêts	PNUE	PNUD, FAO, CIFOR, Convention sur la diversité biologique, OIBT	Centre international pour la recherche en agroforesterie, UICN
I.3 Connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts	Convention sur la diversité biologique	FAO, PNUE, PNUD, OIBT, Département des affaires économiques et sociales, Banque mondiale	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, OIT, Banque interaméricaine de développement, BASD, BAfD, OMPI, UNESCO, OMT, ONUDI, CNUCED, UNU
I.4 Partie I : Écosystèmes fragiles affectés par la désertification et la sécheresse	FAO	PNUD, PNUE, Convention sur la diversité biologique	Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
I.4 Partie II : Impact de la pollution atmosphérique sur les forêts	FAO	PNUE, Convention sur la diversité biologique	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
I.5 Besoins et exigences des pays à faible couvert forestier	PNUE	FAO, Convention sur la diversité biologique, Banque mondiale	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, Banques de développement régionales
II. Coopération internationale dans le domaine de l'assistance financière et du transfert de technologie aux fins de la gestion durable des forêts	PNUD	Banque mondiale, Convention sur la diversité biologique, OIBT, FAO, PNUE	Banques de développement régionales
III.1 a) Partie I : Évaluation des multiples avantages de tous les types de forêts	FAO	PNUE, OIBT, CIFOR	CEE

Tableau 2

Synergies interinstitutionnelles potentielles propres à soutenir les travaux du Forum intergouvernemental sur les forêts

Élément du programme de travail du Forum intergouvernemental sur les forêts	Organisation chef de file de l'Équipe de travail interorganisations sur les forêts	Principaux partenaires parmi les membres de l'Équipe de travail interorganisations	Autres partenaires potentiels
I.a) Encourager et faciliter l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts	Voir annexe	Voir annexe	Voir annexe
I.b) Suivre les progrès de l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts	Voir annexe	Voir annexe	Voir annexe
II.a) Nécessité de ressources financières	PNUD	Banque mondiale, Département des affaires économiques et sociales, PNUD	Fonds pour l'environnement mondial, ONUDI, BAfD, Banque asiatique de développement, Conseil des forêts des zones protégées d'Amérique centrale, Banque interaméricaine de développement, OCDE, Fonds mondial pour la nature
II.b) Commerce et environnement	OIBT	PNUE, FAO	CNUCED, OMT, CEE, CEPALC, BAfD, BASD, Institut européen des forêts, Banque interaméricaine de développement, IHPA, OCDE, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, Forest Stewardship Council
II.c) Transfert de techniques	FAO	PNUE, Banque mondiale, Convention sur la diversité biologique, OIBT, PNUD	OIT, ONUDI, Conseil international pour la recherche en agroforesterie, IHPA, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable
II.d) Questions devant être mieux définies		PNUD, CIFOR, OIBT, Convention sur la diversité biologique, FAO	UNESCO, UNU, CEA, BAfD, Conseil des forêts et des zones protégées d'Amérique centrale, UICN, WRI, Fonds mondial pour la nature
Causes profondes de la déforestation	PNUE		

Élément du programme de travail du Forum intergouvernemental sur les forêts	Organisation chef de file de l'Équipe de travail interorganisations sur les forêts	Principaux partenaires parmi les membres de l'Équipe de travail interorganisations	Autres partenaires potentiels
Connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts	Convention sur la diversité biologique	CIFOR, OIBT, FAO, PNUE, Banque mondiale	UNESCO, BAfD, BAsD, Banque interaméricaine de développement, WRI, Union internationale des instituts de recherches forestières, UICN, UNU, Conseil des forêts et des zones protégées d'Amérique centrale, OMPI, OMT, ONUDI, CNUCED, OIT
Reconstitution du couvert forestier	FAO	PNUE, PNUD	UNESCO, UNU, PAM, CEA, BAfD, Banque interaméricaine de développement, CIRAF, UICN
Conservation des forêts	PNUE	FAO, OIBT, CIFOR, Convention sur la diversité biologique, Banque mondiale	UNESCO, CEA, CESAP, BAfD, BAsD, Banque interaméricaine de développement, UICN, Fonds mondial pour la nature, WRI, Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature
Priorités de la recherche	CIFOR	FAO, PNUD, Convention sur la diversité biologique, OIBT, Banque mondiale	UNESCO, Union internationale des instituts de recherches forestières, UICN, WRI, Fonds pour l'environnement mondial, UNU, OMPI, OMM, CIRAF, Institut international pour l'environnement et le développement, Institut européen pour les forêts, BAfD, BAsD
Évaluation des biens et services forestiers	Banque mondiale	PNUE, FAO, CIFOR, Convention sur la diversité biologique, Organisation internationale des bois tropicaux, PNUD	Fonds pour l'environnement mondial, CNUCED, UNU, OMT, BAfD, BAsD, UICN, OCDE, Institut international pour l'environnement et le développement, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable
Instruments économiques, politiques fiscales et régimes fonciers	Banque mondiale	PNUE, FAO, Convention sur la diversité biologique, OIBT, PNUD	Fonds pour l'environnement mondial, UNU, CESAP, CESAO, CEA, CEE, CEPALC, UICN, OCDE, WRI, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable

Élément du programme de travail du Forum intergouvernemental sur les forêts	Organisation chef de file de l'Équipe de travail interorganisations sur les forêts	Principaux partenaires parmi les membres de l'Équipe de travail interorganisations	Autres partenaires potentiels
Offre et demande des produits ligneux et non ligneux et des services forestiers	FAO	OIBT, PNUE, Convention sur la diversité biologique	BAfD, BASt, Banque interaméricaine de développement, UNESCO, OCDE, WRI, UICN
II.e) Travaux menés dans le domaine des forêts par des organisations	Département des affaires économiques et sociales	Toutes les organisations	Toutes les organisations
III. Identifier les composantes, dégager un consensus général et entamer une action complémentaire	Département des affaires économiques et sociales	OIBT, Convention sur la diversité biologique, PNUE	OMPI, OMT, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

-----